

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 30 OCTOBRE 2012**

L'an deux mil douze, le trente octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Etrez, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 26 octobre 2012

PRÉSENTS : M. GOYARD - M. BOUZIDI - J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - J.P. LUCIANI - J.L. PELTIER - A. GAYDON - J.P. FROMONT - J.L. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - J.P. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - D. LIEBAUD - J.L. JACQUET - G. LACOSTE - L. MICHEL (suppléant de C. FOURNIER)

EXCUSÉES : N. AUTUORO - C. PICARD - C. FOURNIER

ABSENT : R. GUILLERMIN

Secrétaire de séance : JL PELTIER

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 37 ; Votants : 37

Le conseil communautaire accueille Olivier Machet, directeur de pôle pour Storengy et Christophe Mercière, chef du site d'Etrez. Storengy fait partie de la branche « infrastructures » de GDF Suez. Le site d'Etrez est un site de stockage de gaz naturel en cavités salines à 1 000 mètres de profondeur. Etrez fait partie des cinq plus gros sites européens. 24 puits sont opérationnels, dont certains sont situés jusqu'à 4 km de la station centrale. Le périmètre de stockage s'étend sur les communes d'Etrez, Marboz, Cras sur Reyssouze, Foissiat et Attignat. Une cinquantaine de salariés travaillent pour le site d'Etrez : une trentaine est affectée à l'exploitation, une vingtaine intervient à Etrez mais aussi sur d'autres sites de Storengy dans le cadre d'activités mutualisées. Le marché gazier fait face à quelques difficultés actuellement. En raison de la crise, la demande baisse alors que l'offre est en progression, du fait notamment de l'arrivée sur le marché de gaz non conventionnels comme le gaz de schiste. La société Storengy a un rayonnement européen, mais son développement passe par l'Asie, notamment en Chine et en Inde, où la demande continue de progresser de 12% par an. Storengy examine la faisabilité de nouveaux investissements à Etrez, mais aucune décision n'a encore été prise quant à la construction de nouvelles cavités salines.

Après l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, la loi Bachelot a fait évoluer la réglementation autour des sites classés SEVESO, dont fait partie Etrez. Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est un document obligatoire à réaliser sous l'autorité de l'Etat (DREAL), de la préfecture, en concertation avec les communes concernées. Il définit des périmètres d'urbanisation suivant les niveaux de risques encourus. Trois zones sont tracées. Dans la première, les constructions ne peuvent être maintenues. Dans la deuxième, le maintien des populations est à étudier suivant la valeur du bien et le coût des travaux de protection à réaliser. La troisième zone définit un périmètre de protection du bâti. La réalisation du PPRT est en cours pour le site d'Etrez. L'étude de danger est presque terminée. Treize habitations à Etrez et Marboz sont concernées par les trois zones. La phase de concertation débutera en novembre avec une rencontre avec les propriétaires des treize maisons, puis avec deux réunions publiques à Etrez (19 novembre) et Marboz.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 25 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 OCTOBRE 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

I. Tableau des emplois

- *Ecole de musique*

Les effectifs du cours de flûte traversière ont augmenté. En conséquence, il est proposé de modifier le temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique en le passant de 8,5/20^e à 10/20^e à compter du 1^{er} décembre 2012. L'agent actuellement en poste a été recruté sous contrat à durée déterminée pour l'année scolaire. *(Adopté, unanimité)*

- *Base de loisirs : modification d'un emploi permanent*

Afin de structurer le service accueil et réservation à la base de loisirs, il est nécessaire de positionner l'un des agents en tant que chef de service. Il est proposé de transformer un des emplois d'assistant de réservation occupé par un agent en contrat à durée indéterminée en un emploi de responsable accueil et réservation. *(Adopté, unanimité)*

- *Refonte du tableau des emplois*

Le tableau des emplois est actuellement présenté par grade. Pour une plus grande lisibilité, il est proposé de modifier sa présentation et de faire apparaître le libellé de l'emploi, les cadres d'emploi prévus par le conseil pour le recrutement, et la durée hebdomadaire pour les emplois à temps non complet. A l'occasion de cette refonte, il est aussi proposé d'ouvrir l'ensemble des emplois de secrétaires de mairie aux cadres d'emplois des attachés ou rédacteurs, tout en maintenant le cadre d'emploi de secrétaires de mairie pour deux d'entre eux et d'adjoints administratifs pour deux autres. La délibération du 26 janvier 2010 prévoyait cette disposition au fur et à mesure des départs à la retraite ou mutations. *(Adopté, unanimité)*

II. COS : désignation d'un élu délégué au CNAS

Lors de son assemblée générale extraordinaire réunie le 21 septembre dernier, le Comité des œuvres sociales a décidé d'adhérer au Comité national d'action sociale (CNAS). Cette adhésion requiert la désignation d'un délégué pour le collège des élus, siégeant à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. Il est proposé que le Président soit le représentant de l'employeur au CNAS. *(Adopté, unanimité)*

III. Plan de formation 2013/2015

Après un premier plan réalisé pour 2011 et 2012, le deuxième plan de formation établi pour trois ans, de 2013 à 2015 intégrera les nouvelles catégories d'actions de formations (formations statutaires obligatoires entre autres) et les actions de formation réalisables dans le cadre du Droit Individuel à la Formation. Le plan de formation 2013 a pour vocation de rendre les agents encore plus acteurs de leurs propres carrières et doit servir les enjeux de la collectivité pour les années à venir. Il se décline en trois grandes orientations :

- Améliorer la gestion de nos ressources humaines et renforcer l'engagement de nos agents
- La sécurité sous tous ses aspects
- Mettre en œuvre les actions issues du projet de territoire et intégrer l'esprit de la démarche

Les fiches récapitulatives jointes au dossier de préparation de la séance du conseil synthétisent les orientations du plan de formation 2013. *(Adopté, unanimité)*

IV. Complément aux délibérations fixant les durées d'amortissement des biens

Il est proposé de fixer à cinq ans la durée d'amortissement :

- Des subventions d'équipement (aide à l'investissement pour l'abattoir Miéral en 2012)
- Des études non suivies de travaux (étude énergétique de la base de loisirs)

(Adopté, unanimité)

V. Transfert du dossier « Sougey » sur le budget annexe « Equipements d'accueil »

L'installation d'un éleveur de volailles de Bresse et d'ornement au Sougey est le point de départ d'une véritable activité économique sur le site. La Communauté de communes construit et finance les bâtiments nécessaires à l'exploitation ; l'éleveur versera un fermage annuel. Au regard de ces éléments, il est proposé de transférer l'actif correspondant au volet agricole du Sougey du budget principal au budget annexe « Equipements d'accueil ». *(Adopté, unanimité)*

VI. Admission de créances en non valeur

Des créances irrécouvrables par la Trésorerie sont proposées pour admission en non valeur. Sur le budget principal, un titre est concerné pour le dépôt illicite de déchets (75 euros). Le tiers est insolvable. Sur le budget annexe « Equipements touristiques », des titres émis en 2001, 2010 et 2011 sont toujours impayés. Malgré les poursuites effectuées par la Trésorerie, les tiers sont introuvables ou insolvable. Les créances s'élèvent à 1 559,77 euros. *(Adopté, unanimité)*

VII. Décision modificative n°3 – DM n°3

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits d'actions en cours et de réévaluer des recettes dont les montants n'avaient pas pu être estimés précisément au budget primitif par manque d'informations.

Budget principal

La DM n° 3 est équilibrée en fonctionnement pour un montant de 149 615 euros et en investissement pour un total de - 216 000 euros. *(Adopté, unanimité)*

Budget annexe « Equipements touristiques »

Des virements sont effectués entre les chapitres de fonctionnement et les différents programmes d'investissement. Ces réajustements ne nécessitent aucun besoin de financement supplémentaire. *(Adopté, unanimité)*

Budget annexe « Centre de services »

En fonctionnement, la masse salariale est majorée ainsi que les charges à caractère général. En investissement, un crédit est inscrit pour l'acquisition de mobilier. Le budget étant excédentaire en fonctionnement et en investissement, aucun besoin de financement n'est à prévoir. *(Adopté, unanimité)*

Budget annexe SPANC

En fonctionnement, la masse salariale est majorée ainsi que les charges à caractère général. Le budget fonctionnement étant excédentaire, aucun besoin de financement n'est à prévoir. *(Adopté, unanimité)*

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ

I. Intervention d'une psychologue au multi-accueil « Câlines et trottinettes »

Le personnel du multi-accueil « Câlines et trottinettes » est accompagné pendant l'année par une psychologue. Cette intervenante permet à l'équipe d'analyser sa pratique professionnelle, gérer les conflits, afin d'améliorer l'accueil dans la structure. Il est proposé de renouveler la convention pour une durée d'un an, à raison d'interventions d'un total de douze heures sur l'année sous forme de réunions d'information, auxquelles s'ajoutera une soirée à destination des parents d'une durée de trois heures. Dans le cadre de cette convention, il est proposé de rémunérer ces prestations à raison de 70 euros la vacation d'une heure et de participer au remboursement de la moitié des frais kilométriques. Il est précisé que le taux de fréquentation du multi-accueil à Confrançon est salué par la CAF comme étant le plus haut du département en 2011 (86%). *(Adopté, unanimité)*

II. Relais assistants maternels « Le jardin enchanté » : révision de la cotisation prêt de jeux, fixation d'une cotisation prêt de matériel

Le Relais assistants maternels propose le prêt de jeux et de matériel de puériculture aux assistants maternels agréés du territoire. Jusqu'à ce jour, seule une cotisation annuelle de 12 euros était demandée, le prêt de matériel s'effectuait à titre gratuit. Il est proposé d'augmenter la cotisation annuelle de 12 à 15 euros pour les jeux et de créer un tarif annuel de 30 euros pour le prêt de matériel. *(Adopté, unanimité)*

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Renouvellement du bail avec la société Keolis Val de Saône

Le bail commercial conclu avec la société des cars de Val de Saône pour la location de locaux dans le parc d'activités d'Attignat a pris fin le 29 février dernier. Le bail concerne un bâtiment à usage de bureaux (90 mètres carrés) et un local de 9 mètres carrés. La société a fait savoir qu'elle souhaitait le renouvellement du bail commercial pour une durée de neuf ans. Le loyer actualisé s'élèverait à 1 317,63 euros HT par mois. Il est précisé qu'un second contrat conclu avec Keolis pour la location d'un atelier d'entretien des bus est toujours en cours, son terme est fixé au 30 septembre 2018. *(Adopté, unanimité)*

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I. Vente d'herbe

La Communauté de communes est propriétaire de terrains acquis en vue d'y réaliser des opérations d'urbanisme. Dans l'attente, elle met ces terrains à disposition d'agriculteurs pour les besoins de leur activité. La superficie totale est de 40 ha 40 a 60 ca sur les communes de Cras sur Reyssouze, Confrançon, Etrez, Malafretaz et Montrevel. Le conseil communautaire fixe le tarif de ventes d'herbe de ces parcelles. Le produit des ventes s'élève à 1 869,30 euros. *(Adopté, unanimité)*

II. Etablissement public foncier de l'Ain : nouvelles adhésions

Le Conseil d'administration du 10 octobre 2012 s'est prononcé favorablement pour l'adhésion à l'EPF de l'Ain de la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, des communes de Relevant, Le Plantay, Villars-les-Dombes et Virieu-le-Petit. Actuellement, l'EPF de l'Ain regroupe 17 EPCI, 30 communes, le Conseil régional et le Conseil général. *(Adopté, unanimité)*

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Renouvellement des conventions avec OCAD3E

La collecte et la valorisation des équipements électriques et électroniques ménagers et des lampes usagées sont organisées dans le cadre de deux conventions avec OCAD3E qui arrivent à échéance les 24 janvier et 27 février 2013. *(Adopté, unanimité)*

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Ressorcerie

L'association REVIE porte le projet de création d'une ressourcerie sur le bassin de Bourg-en-Bresse. Une ressourcerie regroupe 4 activités : la collecte des objets réutilisables, la remise en état dans les ateliers ou le démontage pour récupérer des matériaux, la vente à des prix modestes et la sensibilisation du public à l'environnement.

A la création de l'association, le budget a été élaboré avec une adhésion fixée à 100 euros par structure et une subvention des collectivités adhérentes à hauteur de 0,24 euros par habitant.

La Communauté de communes est sollicitée aujourd'hui pour participer au financement du service à hauteur de 14 000 euros (0,90 euros par habitant). Certes, le projet prévoit la création de quelques emplois d'insertion, mais la participation financière de la Communauté de communes est élevée vis-à-vis du service apporté.

La question sera examinée par la commission environnement, puis inscrite à l'ordre du jour du prochain bureau.

Extension de la déchetterie

Le cabinet de maîtrise d'œuvre a fourni le dossier de consultation des entreprises. Il est à l'étude à la Direction des infrastructures et de l'environnement et au service de la commande publique.

Collecte des emballages ménagers

Depuis la mise en place de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages ménagers plastiques, les volumes d'emballages collectés sont très importants. Pour inciter les habitants à trier, la Communauté de communes avait envisagé d'organiser une collecte en porte à porte pour les emballages ménagers. Eco emballages refuse cette évolution arguant que la modification de l'organisation de la collecte fausse les résultats de l'expérimentation. *(Dont acte)*.

Sapeurs pompiers

Un accord est intervenu entre le SDIS, l'association des maires de l'Ain et l'association des maires ruraux de l'Ain pour le financement de l'allocation de vétérance à verser aux anciens sapeurs-pompiers volontaires des CPINI. La charge du dispositif serait répartie entre l'ensemble des collectivités de l'Ain sur la base de leur population DGF, à hauteur de 2.80 euros par habitant, valeur 2013.

Par ailleurs, les communes et EPCI versent chaque année une contribution au budget de fonctionnement du SDIS. A ce jour, elle reposait par moitié sur la population de 1995 et sur les quatre taxes communales de 1998. Le conseil d'administration du SDIS entend actualiser la valeur de ses critères.

Ces deux mesures devraient avoir un impact de charges supplémentaire d'environ 75 000 euros sur le budget des communes de la CCMB. *(Dont acte)*

Agenda

- Prochain conseil communautaire, mardi 27 novembre, à la salle multimédia à Foissiat précédé de l'intervention de l'association Coopération et solidarité internationales.
- Assemblée générale de l'association Coopération et solidarité internationales vendredi 16 novembre, à 19h, à la salle des fêtes à Confrançon
- Toutes les commissions ont été programmées pour examiner les budgets. La commission des finances se réunira mardi 14 novembre, toute la journée pour entendre chacun des vice-présidents présenter le budget des services dont ils ont la responsabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis Peltier

Le Président,
Jean-Pierre Roche

